Paris, le 18 Septembre 2014

Communiqué de presse de la CGT CCI Paris Ile de France

La CGT CCI PIDF appelle les agents de la CCI Paris Ile de France et de CCI France à cesser le travail le Lundi 22 Septembre et à se rassembler à partir de 13 h devant CCI France
(46 av de la Grande armée 75017)

En riposte à la décision de Bercy de réduire leurs ressources fiscales, les CCI (établissements publics administratifs) ont multiplié les effets d'annonce sans grand écho de la part de leur tutelle et menacent de licencier 7.000 des 26.000 agents du réseau.

Lors d'une Commission Paritaire Nationale (CPN), organisée le Lundi 22 Septembre, sera présenté un pack de 5 projets d'accords modifiant profondément le droit social consulaire.
Ces nouvelles dispositions, visent avant tout à limiter les garanties accordées aux agents du réseau. Elles permettront, en particulier à l'employeur de se doter des outils réglementaires permettant aux CCI de licencier à très bas coût en introduisant au droit social consulaire *« le licenciement pour refus de mutation »* assorti d'indemnités revues drastiquement à la baisse.

Depuis la loi de réforme/régionalisation des CCI de 2010, peu de CCI ont entrepris une réelle réforme structurelle visant à réduire leur train de vie, l'essentiel des économies ayant déjà été supporté par les agents du réseau.
Une nouvelle fois, ces nouvelles dispositions risquent bien d'être détournées pour entreprendre à toute force des plans de licenciements abusifs d'envergure sans pour autant que les CCI remettent en cause leur mode de fonctionnement.

D'autres solutions existent pour que la transformation du réseau consulaire puisse avoir lieu en préservant les missions de service public et d'intérêt collectif des CCI en évitant toute casse sociale pour les 26.000 agents du réseau. . « *Le personnel des CCI ne veut et ne peut pas être la variable d'ajustement du budget des Chambres de Commerce* » a déclaré Jeannine Marty de la CGT CCIPIDF.

Plutôt que de rendre possible des licenciements « low-cost », la CGT CCI PIDF demande que les CCI et la CPN amorcent enfin une réflexion sur la réorganisation du réseau et sur l'adaptation du droit social consulaire.

En intersyndicale nationale avec la CGC-RC et FO-CCI, la CGT CCI PIDF demande aux membres de la CPN, et en particulier aux représentants de la CFDT-CCI et de l'UNSA-CCI, de ne pas signer des accords destructeurs d'emploi.

Contacts : Jeannine Marty 06.60.64.26.11 - Fatiha Fadil 06.37.10.29.27 – Max Dondelot 06.30.9818.76